

Contribution du SNESUP à l'étude d'impact du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche

2. A propos des liens lycées-universités, de l'accueil en STS et IUT

Réussite des étudiants, orientation, rapprochement lycée université : un projet de loi qui ne change rien...

Telles que mentionnées dans le projet de loi à l'article 18, les dispositions de rapprochement entre lycées et universités sont au mieux inefficaces et au pire vont renforcer des stratégies d'évitement des premières années de licence : les « rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche » ne garantissent aucunement l'existence de passerelles dans les deux sens et risquent au contraire de créer des obligations uniquement pour les universitaires (obligation d'accueil en licence des élèves issus de CPGE et STS, obligation de participation des E-C à des activités pédagogiques comme l'encadrement des TIPE...).

La mesure 1° de l'article 18, sur laquelle le ministère communique beaucoup, ne permettra pas non plus d'améliorer réellement la réussite des étudiants, en instaurant des quotas de bacheliers technologiques et professionnels dans les IUT et STS respectivement. En effet, d'un simple point de vue arithmétique, sans augmentation des places dans ces filières, il restera nécessairement des étudiants issus de ces baccalauréats qui devront s'inscrire en licence à l'université pour poursuivre des études supérieures : le nombre de places offertes en STS et IUT est actuellement très inférieur (de quasiment la moitié !) à l'effectif des bacheliers issus des filières technologiques et professionnelles (respectivement de l'ordre de 150000 pour les premières, et de 284000 pour les seconds, selon les données ministérielles pour 2010 et 2011). Dans la mesure où les filières IUT et STS sont sélectives à l'entrée, ce seront toujours les étudiants issus de bacs technologiques et professionnels les moins armés pour des études générales qui seront accueillis par les universités, avec des moyens par étudiant bien inférieurs !

En effet, actuellement, des financements bien plus considérables sont accordés aux formations post-bac se déroulant dans les lycées (*chiffres 2010 : 15240€ /étudiant en CPGE, 13800€ /étudiant en STS, et 10180€ /étudiant seulement en université, qui plus est tous cycles et formations confondus, soit sensiblement moins en Licence*). Or, rien dans le projet de loi, ou la communication ministérielle qui l'accompagne, n'indique une évolution vers un alignement des moyens par étudiant, qui rapprocherait les universités des lycées. Cet alignement vers le haut est pourtant une des conditions nécessaires pour favoriser la réussite des étudiants venant d'horizons divers à l'aide de dispositifs adaptés.

Le SNESUP propose une diversification des filières et des parcours, permettant de former tous les étudiants. Pour les bacheliers technologiques et professionnels, il faut prévoir des parcours spécifiques en licence à l'Université, augmenter les capacités d'accueil des IUT et débattre de la création de nouvelles filières. Une meilleure articulation de toutes les filières post-baccalauréat, dépendant de tous les ministères, doit être mise en oeuvre.

Il faut également adapter les dispositifs pédagogiques : suppression des cours à effectifs pléthoriques, en première année notamment, petits groupes en TD, démarche par projets, réflexion sur les évaluations... Il est aussi nécessaire de développer des recherches en éducation notamment sur les obstacles rencontrés par les jeunes dans le passage second degré/enseignement supérieur et en didactique des disciplines

Proposition d'amendement à l'article 18 (voté par le CNESER) : 1° remplacé par (1)« La carte nationale des formations, les capacités d'accueil, et les modalités d'une sélection éventuelle sont déterminées, notamment pour les formations technologiques courtes (notamment IUT et STS), pour permettre aux titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel d'accéder aux formations qu'ils choisissent. Dans l'ensemble des formations de premier cycle, des parcours et des modalités pédagogiques sont prévus pour la réussite de ces étudiants. »